

Amiens, le 4 mars 2016

A M. l'Inspecteur d'Académie DSDEN 14, bd d'Alsace Lorraine 80000 AMIENS

objet : prise en charge des transports amiénois dans les écoles

Monsieur le Directeur Académique,

Nous avons été alertés par les collègues des écoles amiénoises à propos de la question du transport scolaire.

Les écoles ont été destinataires d'un courriel de l'élue Mathilde Leroy, leur signalant un changement d'organisation pour la prise en charge municipale des transports. Les dispositions énoncées dans ces courriels ne sont pas sans conséquence pédagogique pour les écoles puisqu'elles vont, de fait, transférer ce coût financier supplémentaire vers la coopérative scolaire et les familles. La municipalité n'assumera donc que très partiellement les frais de transport puisque la restriction présentée tend à limiter les déplacements au milieu urbain, à pied ou en bus de Ville.

Nos collègues sont inquiets. Les sorties pédagogiques sont développées dans le cadre du projet d'école, elles font l'objet d'une demande d'autorisation de sortie formulée auprès de leur IEN. Elles sont un des versants de leur démarche pédagogique. Les collègues ne peuvent imaginer ce transfert de coût vers les familles et ne comprennent pas le désengagement de la municipalité amiénoise.

Nous sollicitons votre intervention auprès des élus amiénois afin qu'ils prennent la mesure de ce choix qui va à l'encontre de l'intérêt pédagogique des élèves.

Veuillez croire, Monsieur le Directeur Académique, en notre attachement aux valeurs du service public d'Éducation Nationale.

La secrétaire départementale du SNUipp-FSU, Mme Lecat

Alaca S